

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
DE
MURET
VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 07 avril à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil à Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire

Délibération
n°2026-07/04-022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 1^{er} avril 2026

Étaient présents :

Présents : 26
Procuration : 1
Absents : 1
Exprimés : 26
Pour : 22
Contre :
Abstention : 4

Raymond DEFIS	Roland PONTIN-MANENT	Thierry GRILLOU
Pierre LANFRANCHI	Fabienne VALENCE	Frédéric COUASNON
Charlène BOUÉ	Elisabeth CRESPO	Sandrine DE LEEUW
Ahmed HAMADI	Jean-Michel DELUC	Leslie FICHEL-MARCHAND
Marie-Anne DRIEF	Noël LOSIO	Jean-Luc RIVIERE
Thierry COSTES	Patrick LAFFAGE	
Andrée ROUSSEAU	Isabelle COUZINIÉ	Cécile BERNARDINI
Philippe ROUSSEL	Valérie LOURDE	Jérôme POTTIER
Evgenia LOPEZ	Katy BAJOUÉ	

Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement (SMHGE) : désignation des délégués

Absents ayant donné procuration : Monsieur Pascal LABLANCHE à Monsieur Jérôme POTTIER

Absent(s) : Alexandrine MATONDO

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement,

Vu la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2026 procédant à l'installation du nouveau Conseil Municipal,

Vu la délibération N°2026-22/03-012 prise en séance du 22 mars 2026 et le Procès-verbal proclamant l'élection du Maire,

Monsieur Le Maire indique que la commune est adhérente au Syndicat Mixte HGE, qui rassemble 292 communes et 103 associations adhérentes au total.

Ce syndicat a pour intention première de lutter contre le changement climatique. Il développe et intensifie des actions d'informations, de concertation, la mutualisation et également la sensibilisation et l'éducation aux problématiques environnementales auprès des collégiens, des enseignants, des élus et du grand public.

Monsieur Le Maire expose qu'à la suite des élections municipales et du renouvellement des conseillers municipaux, il convient de désigner les délégués pour représenter la commune auprès du Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement, comme suit :

- 1 délégué
- 1 suppléant

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret, Monsieur le Maire fait lecture de la liste déposée.

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De désigner les membres suivants auprès du Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Mme Charlène BOUÉ	Mme Marie-Anne DRIEF

Pour extrait conforme,
Cazères, le 8 avril 2026

Le secrétaire de séance,



Jean-Michel DELUC

Le Maire,



Raymond DÉFIS